

**Comité exécutif du
Programme du Haut-Commissaire**

Distr. : restreinte
3 mars 2026

Original : anglais

**Comité permanent
Quatre-vingt-quinzième réunion**

Actualisation des opérations du HCR en Asie et dans le Pacifique

A. Analyse de la situation, y compris les nouveaux développements

Au cours de l'année écoulée, des millions de personnes déplacées et apatrides dans la région Asie et Pacifique ont été confrontées à des défis nouveaux et complexes. Les conflits prolongés se sont poursuivis tandis que de nouvelles crises ont émergé, exacerbant encore davantage le déplacement. Dans certains pays, les conditions en matière de droits humains ont continué à empêcher le retour librement consenti et durable des réfugiés. Dans le même temps, les réductions sévères des financements ont restreint le soutien aux réfugiés et aux communautés d'accueil et imposé des baisses considérables des effectifs du HCR et de ses partenaires.

Cependant, en dépit, ou peut-être en raison, de ces défis, de nouveaux donateurs, y compris des particuliers et des entreprises privées, se sont manifestés en signe de solidarité. Les gouvernements ont pris des décisions importantes visant à protéger et à inclure les réfugiés dans leurs systèmes nationaux respectifs et à combattre l'apatridie. Des réponses durables ont été mises au point et appliquées. De nouvelles possibilités de réinstallation et voies complémentaires ont été concrétisées, et l'esprit du Pacte mondial sur les réfugiés, souvent défendu par la société civile, a progressé dans de nombreuses zones de la région.

Le HCR continuera à soutenir les 5,9 millions de réfugiés (contre 6,8 millions en 2025), les 6,9 millions de déplacés internes (pas d'évolution du chiffre) et les 2,6 millions de personnes apatrides (contre 2,5 millions en 2025) dans la région, ainsi qu'à renforcer la résilience et à trouver des solutions pour eux et les communautés touchées en 2026. Il s'agira notamment de renforcer la préparation et la réponse aux situations d'urgence, de fournir une protection et une assistance vitales et d'encourager les partenariats nouveaux et existants en expansion, tout en faisant progresser les solutions durables.

Situation en Afghanistan

Les Afghans continuent à connaître l'un des environnements en matière de protection les plus fragiles et difficiles de la région. Les déficits de financement persistants et le renforcement de la vulnérabilité à l'intérieur des frontières de l'Afghanistan, conjugués aux près de trois millions de retours dans des circonstances défavorables depuis l'Iran (République islamique d') et le Pakistan en 2025, ont considérablement accru les risques en matière de protection et mis à rude épreuve les systèmes humanitaires et sociaux ainsi que la capacité d'absorption en Afghanistan. Malgré ces pressions, mi-2025, l'Iran (République islamique d') et le Pakistan abritaient respectivement 2,5 millions et 1,5 million de réfugiés afghans. Ces chiffres incluent les personnes se trouvant dans une situation analogue à celle de réfugiés, outre plus de 2,7 millions d'Afghans ayant un autre statut.

Les défis persistants en matière humanitaire, économique et de droits humains ont continué à fragiliser les mécanismes d'adaptation des ménages en Afghanistan. Les tremblements de terre d'août et novembre 2025 ont encore exacerbé les vulnérabilités, particulièrement dans les zones caractérisées par de nombreux retours. Dans le même temps, l'accumulation de restrictions ciblant les femmes et les filles a considérablement accru les risques en matière de protection et réduit leur accès aux services essentiels et aux possibilités socioéconomiques. L'interdiction imposée aux femmes afghanes de travailler pour les Nations Unies, entrée en vigueur en septembre 2025, a interrompu la fourniture de l'aide humanitaire et restreint la

sensibilisation pendant une période d'augmentation des besoins : il a ainsi été nécessaire de recourir à des modalités alternatives pour que l'assistance puisse parvenir aux femmes et aux filles.

Le HCR continue à donner priorité à la protection et à l'assistance vitale pour les personnes rapatriées tout en faisant progresser la programmation de zone intégrée dans les secteurs prioritaires de retour et de réintégration. Cela inclut l'accès aux documents d'état civil, à la protection communautaire, aux abris et aux moyens d'existence. Toutefois, les déficits de financement et les contraintes opérationnelles prolongés ont limité de manière significative l'échelle et la portée de ces interventions, obligeant l'organisation à prendre des décisions difficiles en matière de hiérarchisation, donnant lieu à d'importantes lacunes non comblées en matière de protection et réduisant les investissements dans les réponses axées sur la résilience et les solutions.

En mars 2025, l'Iran (République islamique d') a présenté un programme de retour et de régularisation concernant plus de 2 millions d'Afghans. En avril 2025, le Pakistan a annoncé que les détenteurs d'une carte de citoyenneté afghane, ainsi que les Afghans sans papiers, devraient retourner dans leur pays d'origine. Fin juillet 2025, le Pakistan a en outre déclaré que les détenteurs d'une carte attestant d'un enregistrement devraient également être rapatriés en Afghanistan, marquant la phase finale du plan de rapatriement des étrangers en situation illégale annoncé pour la première fois par les autorités en 2023. Ces mesures ont considérablement accéléré les retours et les expulsions depuis les deux pays, bien que le taux de retours depuis l'Iran soit en déclin depuis mi-2025.

Le HCR réitère que de nombreux Afghans ont potentiellement besoin d'une protection internationale et ne devraient pas faire l'objet d'un rapatriement forcé. En parallèle, l'Organisation et ses partenaires ont continué à soutenir l'Iran (République islamique d') et le Pakistan par l'intermédiaire de mécanismes régionaux coordonnés, notamment la Stratégie de recherche de solutions pour les réfugiés afghans et sa plateforme de soutien, pour contribuer à favoriser l'engagement et le plaidoyer internationaux tout en favorisant le partage des responsabilités.

Si les tendances actuelles devaient se maintenir, les pressions en matière de déplacement sont susceptibles de se poursuivre, accroissant le risque de déplacement secondaire et de mouvements irréguliers. Il sera nécessaire d'adopter une stratégie plus complète, ancrée dans l'approche axée sur les itinéraires, pour renforcer la protection et élargir les possibilités de solutions le long des principaux couloirs de retour et de mouvement secondaire, mais aussi pour stabiliser et appuyer les réfugiés et les demandeurs d'asile qui restent dans les pays d'accueil ainsi que les rapatriés en Afghanistan. Cela contribuera par ailleurs à prévenir la survenue d'un nouveau cycle de déplacement des réfugiés afghans dans la région.

Situation au Myanmar

Après cinq ans de conflit, le Myanmar connaît une aggravation de la crise en matière de protection au moment où les besoins humanitaires atteignent des niveaux inédits. Plus de 3,6 millions de personnes sont des déplacés internes, les catastrophes naturelles accroissant encore leurs vulnérabilités. L'accès humanitaire est toujours restreint. La crise dépasse les frontières du Myanmar : les pays de la région accueillent plus d'1,6 million de réfugiés en provenance du pays. Des déplacements, qu'ils soient nouveaux ou répétés, continuent d'avoir lieu.

Malgré l'insécurité et les restrictions d'accès, le HCR et ses partenaires continuent à évaluer certains besoins humanitaires et de protection urgents des communautés touchées au Myanmar et à y répondre, y compris au sein des communautés impactées par le tremblement de terre de mars 2025.

Le travail de recherche de solutions pour le déplacement interne demeure centré sur les initiatives localisées de petite échelle menées par des déplacés internes. Toutefois, en raison d'une baisse des financements, le HCR a dû revenir sur une partie de l'engagement prévu

pour 2026 dans certaines localisations, tandis que les activités axées sur les solutions dans l'État de Rakhine ont accusé des retards à cause des conflits et des limites d'accès.

Le Bangladesh continue d'abriter plus d'1,16 million de réfugiés rohingya, en majorité apatrides. Les conditions à l'intérieur des camps se détériorent, les préoccupations relatives à la protection demeurent marquées et les possibilités en matière d'éducation, de moyens d'existence et d'autonomie sont limitées.

En réaction au déclin des ressources, la réponse concernant les réfugiés au Bangladesh a été encore davantage rationalisée, intégrée et priorisée en 2025, en étroite collaboration avec les partenaires. Les structures de coordination ont été fluidifiées et reconfigurées pour 2026, ce qui a permis de réaliser un certain nombre d'économies, même si celles-ci ne seront pas suffisantes pour compenser l'immensité des besoins et de la dépendance à l'aide au sein des communautés respectives des réfugiés et d'accueil.

En 2026, toutes les parties prenantes doivent consentir des efforts renouvelés et collectifs pour faire progresser les solutions au déplacement et lutter contre les causes profondes qui touchent les personnes déplacées de force et apatrides au sein du Myanmar et en provenance de celui-ci. L'arrêt des violences, le dialogue entre toutes les parties et l'élargissement de l'accès humanitaire sont essentiels pour mettre en place des mesures de renforcement de la confiance capables d'aboutir à des solutions pour le déplacement interne et le retour librement consenti des réfugiés du Myanmar. Tirant parti de l'élan du Dialogue entre les parties prenantes du Gouvernement du Bangladesh, de la Conférence de haut niveau sur la situation des musulmans rohingyas et des autres minorités au Myanmar de l'Assemblée générale des Nations Unies et de l'Examen des progrès du Forum mondial sur les réfugiés, où de nouvelles promesses ont été formulées, le HCR plaidera en faveur d'efforts renforcés, cohérents et continus pour la recherche de solutions à destination des personnes déplacées de force et apatrides au sein et provenant du Myanmar.

Approche axée sur les itinéraires

En raison notamment d'un manque de solutions politiques permettant un retour sûr, librement consenti et durable, conjugué à des politiques restrictives dans certains pays, une réduction spectaculaire de l'aide et l'absence d'alternatives suffisantes, de nombreuses personnes ont entrepris des déplacements secondaires risqués et dangereux, y compris des mouvements maritimes irréguliers. En 2025 uniquement, plus de 6 100 réfugiés rohingya ont emprunté des itinéraires maritimes dangereux ; la moitié d'entre eux étaient des femmes et des enfants, exposés à un risque accru de violence et d'abus. Près de 900 personnes sont décédées ou ont été portées disparues dans la mer d'Andaman et le golfe du Bengale, ce qui représente le chiffre le plus élevé de ces dernières années. Les Afghans ont également continué à se déplacer, devant souvent se tourner vers les passeurs ou les trafiquants d'êtres humains. Ils constituent toujours le deuxième groupe le plus important de demandeurs d'asile au sein de l'Union européenne.

Dans le contexte de mouvements mixtes et secondaires, le HCR mettra en œuvre une approche axée sur les itinéraires complète sur l'ensemble de la région Asie-Pacifique afin de renforcer la protection des réfugiés et des personnes apatrides tout autant que des migrants. Cette approche s'ancre dans une collaboration étroite avec les États, les acteurs de la société civile et les partenaires des Nations Unies. Elle vise à promouvoir la mise au point de politiques flexibles qui appuient les États d'accueil et leurs communautés respectives pour les aider à répondre aux besoins des populations réfugiées et apatrides, en particulier lorsqu'elles se sentent obligées de recourir à des déplacements secondaires via des itinéraires mixtes irréguliers. Dans le même temps, l'Organisation coopèrera avec des communautés de réfugiés et d'apatrides pour mener des actions de sensibilisation et éviter que ceux-ci n'aient besoin d'entreprendre des voyages secondaires dangereux.

B. Progrès et défis par domaine d'impact en 2025 et plans actualisés pour 2026

Créer des environnements de protection favorables

Le HCR poursuivra sa coopération étroite avec les gouvernements afin de faire respecter et de protéger le droit à demander l'asile. À cet égard, l'engagement de long cours du Bangladesh, par exemple, à assurer la protection de plus d'un million de réfugiés rohingya demeure une démonstration importante de solidarité internationale. La Malaisie a mis en place des mesures d'envergure pour la mise au point d'un système national d'enregistrement des réfugiés et des demandeurs d'asile, renforçant l'appropriation et le leadership nationaux concernant la gestion des personnes ayant besoin d'une protection internationale. Le HCR s'appuiera sur ces décisions, ainsi que sur d'autres développements positifs, pour continuer à promouvoir le respect du droit à demander l'asile et des principes de protection dans l'ensemble de la région.

Malgré ces avancées, les réfugiés rohingya demeurent particulièrement à risque dans de nombreuses zones de la région. Ils continuent à rencontrer des difficultés dans les domaines suivants : accès à leur droit à demander l'asile, refus d'accès au territoire, repoussement ou renvoi vers des États tiers. Ceux qui parviennent à entrer font souvent l'objet d'une détention par les autorités sans recours aux procédures judiciaires. Des Rohingya, y compris des personnes âgées ou atteintes de graves problèmes de santé, sont décédés à la suite de longues périodes de détention, en dépit d'interventions récurrentes du HCR et de ses partenaires auprès des autorités étatiques. Le HCR continuera à plaider en faveur d'alternatives pratiques à la détention et se tient prêt à apporter son soutien dans ce domaine.

Le HCR continuera d'aider les États à construire des systèmes nationaux d'asile, ou à renforcer ces systèmes lorsqu'ils existent, au sein du cadre plus large de la gouvernance des migrations. La mise au point d'une approche efficace, complète, humaine et juridique vis-à-vis de la mobilité humaine s'inscrit au cœur du travail mené par l'Organisation en matière d'approche axée sur les itinéraires.

Dans la région Asie-Pacifique, l'enregistrement des actes et faits d'état civil et l'identité juridique constituent des bases critiques pour la protection et les solutions. Malgré des avancées, de nombreuses personnes déplacées de force et apatrides continuent à rencontrer des obstacles considérables pour l'enregistrement des naissances et l'obtention de documents d'identité légaux, ce qui restreint l'accès aux vaccinations infantiles, aux inscriptions scolaires et aux soins de santé. Le HCR a apporté un soutien technique et prodigué des conseils à la Commission économique et sociale des Nations Unies pour l'Asie et le Pacifique (UN-ESCAP) et à ses États membres concernant la mise au point et l'adoption de la Déclaration ministérielle sur une décennie d'action en faveur d'un enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil inclusifs et résilients en Asie et dans le Pacifique, adoptée par 62 États membres en juin 2025. La Déclaration réaffirme leur engagement à enregistrer toutes les naissances sans exception et à faire en sorte que l'identité de toutes les personnes soit documentée. Au moment où les États adoptent de nouvelles plateformes numériques de gestion de l'identité, la Déclaration met en avant que les avancées technologiques doivent s'accompagner d'une modernisation proportionnelle du droit, des politiques et des pratiques afin de renforcer les garanties en matière de confidentialité, la protection des données et les considérations relatives au principe « ne pas nuire ».

En 2026, le HCR et l'UN-ESCAP donnent conjointement priorité à la mise au point d'orientations et d'exemples concrets de bonnes pratiques sur la gestion des données à caractère personnel sûre et efficace dans les systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil, en accordant une attention particulière au renforcement de la numérisation.

Réaliser les droits dans des environnements sûrs

Le HCR est toujours engagé à soutenir les personnes réfugiées, déplacées internes et apatrides tout en favorisant l'appui visant à alléger la pression sur les communautés d'accueil des réfugiés. Les réponses humanitaires continueront à être prioritaires, mais les contraintes en matière de financement ont, par exemple, provoqué une réduction de la fourniture d'une

assistance en espèce et d'un soutien à la réintégration, y compris pour les réfugiés âgés ou les personnes handicapées en Inde, ou encore les rapatriés d'Afghanistan. Au Bangladesh, de nombreuses personnes continuent à vivre dans des abris sujets à la détérioration, ce qui leur fait courir le risque d'événements météorologiques extrêmes. En outre, les réponses pour les réfugiés, y compris les interventions vitales en appui des gouvernements qui acceptent les arrivées par bateau, ont été réduites, avec des conséquences préoccupantes à la clé.

Le HCR continue de plaider en faveur de ressources supplémentaires pour pérenniser les réponses humanitaires et d'appuyer les pays d'accueil dans l'élargissement de l'inclusion des réfugiés dans les services notamment sanitaires, éducatifs, économiques ou financiers nationaux. L'Organisation renforce sa coopération avec les banques multilatérales de développement, y compris la Banque asiatique de développement, la Banque islamique de développement et la Banque mondiale, pour soutenir les pays d'accueil et les pays d'origine des réfugiés.

La région Asie-Pacifique demeure touchée de manière disproportionnée par les sécheresses, les inondations, les tempêtes tropicales et autres événements et catastrophes météorologiques extrêmes, ce qui provoque des conséquences humaines considérables. Dans ce contexte, le HCR continuera à plaider en faveur de l'inclusion des réfugiés aux politiques et instruments relatifs à l'alerte précoce et à la réduction des risques de catastrophe, et à la résilience climatique.

Responsabiliser les communautés et assurer l'égalité des sexes

Le HCR continuera à faire progresser les droits des personnes réfugiées et apatrides, à appuyer les États au moment où ils élargissent les possibilités pour ces populations déplacées, à renforcer la résilience et à élargir le développement de compétences qui peuvent être utilisées lors du rapatriement ou par l'intermédiaire d'autres solutions durables. En août 2025, la Thaïlande a adopté une résolution qui accordait le droit de travailler à des dizaines de milliers de réfugiés de longue date provenant du Myanmar. Les premiers résultats d'enquêtes menées à la fois auprès des réfugiés et de leurs employeurs ont mis en avant les nombreux résultats positifs de ce changement de politique.

L'inclusion financière est également essentielle pour élargir les possibilités des personnes réfugiées et apatrides, y compris par l'intermédiaire de l'entrepreneuriat. Si des difficultés persistent, il existe plusieurs bonnes pratiques dans la région telles que l'autorisation pour les réfugiés au Pakistan d'ouvrir un compte en banque ou l'accès aux services financiers via des portefeuilles numériques par une collaboration avec le secteur privé en Malaisie. Au Bangladesh, le bac à sable réglementaire des services financiers sur mobile peut potentiellement faire progresser l'inclusion financière des réfugiés et renforcer les voies d'accès à l'autonomie. En 2026, le HCR continuera à plaider en faveur de l'élimination des obstacles juridiques et administratifs qui empêchent l'inclusion numérique, économique et financière des réfugiés.

À Cox's Bazar, les baisses de financement de 2025 ont considérablement diminué les capacités en matière de personnel du HCR, des partenaires et des réseaux de bénévoles, limitant leur capacité à parvenir jusqu'aux survivants et aux individus sujets à un risque accru. Bien que les services essentiels pour les femmes et les filles tels que les espaces sûrs soient demeurés opérationnels, des éléments critiques de la réponse, y compris la sensibilisation communautaire, les voies d'orientation sûres, les initiatives de prévention et les efforts de renforcement des capacités, ont été réduits. Le déclin des effectifs et du dialogue direct avec la communauté a affaibli le suivi étroit et l'assurance qualité, rendant plus difficile pour les premiers secours d'identifier et d'assister les personnes dans le besoin, particulièrement au cours des urgences. Malgré ces contraintes, des réalisations importantes ont été enregistrées dans plusieurs lieux. À Cox's Bazar toujours, près de 1 500 femmes, suite à la validation de formations professionnelles ou portant sur les moyens d'existence, ont reçu des kits de start-up visant à soutenir les activités génératrices de revenu et les petites entreprises. En parallèle, des membres du Women Support Network (« réseau de soutien des femmes ») ont été impliqués pour renforcer le leadership, le soutien entre pairs et le plaidoyer au niveau communautaire. De la même manière, au Pakistan, en dépit des contraintes rencontrées par l'environnement en matière de protection et de la réduction des financements, des initiatives ont continué à renforcer la prévention de la violence de genre et la réponse à

celle-ci pour les femmes et les filles réfugiées. Par l'intermédiaire du programme Girl Shine, qui vise à améliorer la prévention de la violence à l'encontre des adolescentes dans les contextes humanitaires et la réponse à celle-ci, des effectifs féminins formés des partenaires ont proposé des séances sensibles aux aspects culturels qui ont doté les filles de compétences psychosociales telles que le renforcement de l'estime de soi, la prise de décision ou le bien-être émotionnel.

Trouver des solutions

Les solutions de grande échelle au déplacement forcé et à l'apatridie demeurent limitées dans la région, notamment en raison des violences au Myanmar. Même en cas de retour des réfugiés dans leur pays, par exemple en Afghanistan, les circonstances défavorables dans lesquelles ont lieu les rapatriements, alliées à une absence de soutien, ont considérablement mis à mal la pérennité et la durabilité de ces retours. Dans ce contexte, les efforts de long cours visant la mise au point de solutions complètes demeurent essentiels.

Le HCR continuera à rechercher des solutions et à plaider en faveur d'un retour sûr, digne et librement consenti ainsi que de solutions dans des pays tiers, y compris la réinstallation. Toutefois, la solidarité internationale est nécessaire, en parallèle d'une volonté des acteurs politiques de s'attaquer aux causes profondes des conflits, des déplacements et de l'apatridie.

En 2025, le HCR a préparé plus de 14 250 demandes de réinstallation de réfugiés issus de la région Asie-Pacifique, une baisse de 66 % par rapport aux demandes de réinstallation en 2024, principalement en raison de la suspension du programme américain d'admission des réfugiés. La même année, plus de 7 900 réfugiés sont partis pour une réinstallation, soit une baisse de 56 % par rapport à 2024. En 2026, l'Organisation privilégiera l'utilisation du quota de réinstallation réduit pour cibler les réfugiés dotés de besoins importants en matière de protection.

Le HCR a également enregistré près de 4 000 départs de réfugiés et d'autres personnes relevant de sa compétence vers des pays tiers par l'intermédiaire des voies complémentaires en 2025, un déclin de 20 % par rapport à 2024 dû à la suspension du programme américain d'admission des réfugiés. L'année a été témoin d'évolutions importantes des voies qualifiées dans la région, ayant notamment été marquée par le premier départ de réfugiés rohingya au Bangladesh dans une voie éducative vers les Philippines, la fondation d'une nouvelle voie éducative vers l'Australie et le lancement d'un projet pilote sur l'acquisition de compétences numériques dans l'intelligence artificielle générative et l'automatisation pour les réfugiés en Inde. En 2026, l'Organisation continuera à appuyer les nouvelles voies, y compris une voie éducative dédiée pour les réfugiés souhaitant rejoindre la République de Corée, annoncée en janvier 2026 à titre de concrétisation d'une promesse formulée lors du Forum mondial sur les réfugiés en 2023.

Les progrès dans la résolution de l'apatridie ont été continus dans l'ensemble de la région en 2025. En juin, le Gouvernement de la Thaïlande a publié des réglementations formelles visant à mettre en œuvre la résolution de son cabinet d'octobre 2024, ce qui accélère le parcours d'obtention de la nationalité et du statut de résidence permanente légale pour près d'un demi-million de personnes apatrides enregistrées dans le pays. Par conséquent, 14 000 personnes apatrides ont acquis la citoyenneté thaïe en 2025, 100 000 personnes apatrides supplémentaires ayant obtenu la résidence permanente légale. Les progrès ont également été significatifs en Malaisie, où un amendement apporté à la Constitution en octobre 2024 a consacré l'égalité des droits des femmes par rapport aux hommes dans l'octroi de la citoyenneté aux enfants nés à l'étranger. La Papouasie-Nouvelle-Guinée a réalisé des progrès notables dans son objectif de mise en œuvre complète de sa promesse formulée lors du Forum mondial sur les réfugiés de 2023 de naturaliser 10 000 réfugiés apatrides de Papouasie occidentale. Les mesures entreprises incluent l'exonération des frais de naturalisation standard, l'introduction d'exigences flexibles pour établir l'identité et satisfaire aux conditions de résidence, et la rationalisation du processus d'examen des demandes sous l'égide d'une entité gouvernementale unique. À ce jour, plus de 2 000 réfugiés apatrides ont obtenu la nationalité.

C. Information financière

En 2025, le Comité exécutif, lors de sa soixante-seizième session, a adopté un budget de 865 millions de dollars É.-U. pour 2026 pour la région Asie-Pacifique. La répartition des besoins pour 2026 par domaine d'impact est la suivante : réaliser les droits dans des environnements sûrs (367 millions de dollars E.-U.) ; créer des environnements de protection favorables (211 millions de dollars E.-U.) ; responsabiliser les communautés et assurer l'égalité des sexes (165 millions de dollars E.-U.) ; et trouver des solutions (122 millions de dollars É.-U.). Au 31 janvier 2026, les besoins de la région étaient financés à 16 %, en tenant compte de l'allocation indicative des contributions non affectées ou légèrement affectées.
